



## Règlement

### Trail des trois boules

#### ➤ Article 1 - Organisateurs

Le trail des trois boules est organisé par l'association de pardailhan initiatives joignable par mail à l'adresse : [pardailhan-initiatives@hotmail.fr](mailto:pardailhan-initiatives@hotmail.fr) ainsi que par téléphone au 0671974421.

#### ➤ Article 2 - Conditions d'inscription

Un certificat médical ou une licence FFA est obligatoire afin de valider l'inscription.

Matériel obligatoire :

- Pour le 33km : 1l d'eau + 1 réserve énergétique + casquette + sifflet + couverture de survie + gobelet + bande adhésive.
- Pour le 13km : 0.5l d'eau + casquette + sifflet + gobelet.
- Pour la randonnée de 13km : 0,5l d'eau + casquette + sifflet + gobelet.

Une inscription sans paiement ne sera pas prise en compte.

La course est ouvert pour les mineurs à partir de 16 ans seulement sur le 13km course à pied et randonnée, et avec l'autorisation du/des responsable(s) légal(aux).

Toute inscription vaut acceptation de ce règlement.

#### ➤ Article 3 - Date/Horaires/Circuits

Le trail des trois boules se déroulera le dimanche 10 MAI 2026, le départ et l'arrivée se feront de la salle des rencontres de Pardailhan (34360) ;

. Pour le 33km 1400 D+, le départ est fixé à 8h30, il comprend 3 ravitaillements un à 13 km, un à 26 km et le dernier à l'arrivée.

. Pour le 13km 450 D+, le départ est fixé à 9h30, il comprend 2 ravitaillements un à 6 km, et le dernier à l'arrivée.

. Pour la randonnée de 13km 450 D+, le départ est fixé à 8h45, elle comprend 2 ravitaillements un à 6 km, et le dernier à l'arrivée.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de décaler l'heure du départ ou d'annuler l'événement en cas de conditions météorologiques défavorables, de problèmes de sécurité ou en cas de force majeure.

### ➤ Article 4 - Inscriptions/Dossard

Le prix de l'inscription est de 28€ pour le 33km, de 10€ pour le 13km et de 5€ pour la randonnée de 13km.

Les inscriptions se font UNIQUEMENT sur internet via le site [ATS-SPORT.FR](http://ATS-SPORT.FR)

Les dossards peuvent être retirés sur place, à la salle des rencontres 34360 Pardailhan le :

. Samedi 9 mai entre 15h et 18h

. Dimanche 10 mai à partir de 7h

Chaque dossard appartient à son coureur, la cession de ce dernier ou bien la revente rend responsable l'acheteur en cas d'accident survenu ou provoqué, l'organisation décline toutes responsabilités. Le dossard peut être cédé à un autre coureur À CONDITION d'en informer l'organisation et de communiquer les informations du nouveau coureur : nom, prénom, date de naissance et certificat médical / pps ou licence FFA au moins une heure avant le départ de la course.

ATS SPORT s'occupe du chronométrage. Les courses sont chronométrées par la biais d'un transducteur et un classement sera mis en place. Chaque participant pourra le consulter via le site [ATS-SPORT.FR](http://ATS-SPORT.FR).

Chaque participant se verra remettre une dotation lors de la remise du dossard. Chaque premier homme et première femme de chaque catégorie se verra remettre une récompense. (HORS RANDONNEE)

## ➤ Article 5 - Assurance et sécurité

L'organisation est couverte par une police d'assurance de responsabilité civile durant cet événement.

Il est demandé à tous les participants de s'assurer personnellement. L'inscription à l'une des deux courses se fait sous l'entière responsabilité des coureurs et l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance le jour J et/ou ultérieure à la course.

Le jour de la course une assistance médicale sera présente au point de départ/d'arrivée ainsi que sur le parcours où des points de retournement seront mis en place et gérés par les signaleurs.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier un coureur en cas de non-respect des règles pour la sécurité de tous. Tout abandon devra être signalé.

## ➤ Article 6 - Droit à l'image

Du fait de son inscription, chaque personne autorise l'organisation à utiliser des images fixes et/ou audiovisuelles pouvant apparaître pour des publications allant sur différents supports sans durée déterminée.

## CHARTRE DU COUREUR :

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement, qu'il soit urbain ou naturel. Il est strictement interdit de jeter les déchets dans la nature (gels, gobelet, emballages.. etc.) des poubelles seront mis à disposition au départ, à l'arrivée ainsi qu'à tous les ravitaillements.

Chaque coureur est responsable de son matériel, l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

Chaque coureur est tenu à assistance envers un autre concurrent en attendant l'arrivée des secours.

Chaque coureur est tenu de respecter le parcours balisé et le signal de départ.

Tout manquement à ces règles pourra entraîner la disqualification du coureur.

